

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 433

SÉANCE du 9 OCTOBRE 2018

Présidence de Monsieur Jean-François DEPRET Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 27/09/2018

Date d'affichage : 12/10/2018

Étaient présents :

AUCHART Ernest - BAILLEUL Alain - BAVIERE Jean-Pierre - BRICOUT Damien - CARTON Philippe - CAYET Alain - COLLE Pierre - COTTEL Jean-Jacques - DAMART Daniel - DELCOUR Jean-Pierre - DEPRET Jean-François - DERUY Isabelle - DROMART Evelyne - GORIN Sylvie - GUILLEMANT Pierre - HECQ David - LACHAMBRE Pascal - LETURQUE Frédéric - LEVIS Jean-Claude - MASTIN Philippe - MATHISSART Michel - NORMAND Arnold - PLU Jean-Claude - SEROUX Michel - TABARY Daniel - TILLARD Jean-Luc - VAHE Daniel - ZIEBA Jean-Marie.

Absents excusés / Pouvoirs :

ANSART Pierre donne pouvoir à DELCOUR Jean-Pierre - BLONDEL Michel donne pouvoir à PLU Jean-Claude - BOUQUILLON Daniel donne pouvoir à DROMART Evelyne - COULON Géry donne pouvoir à GORIN Sylvie - DELEURY Jean-Pierre - DESAILLY Jean-Michel - DUE Gérard donne pouvoir à COLLE Pierre - FERET Claude donne pouvoir à LETURQUE Frédéric - GOMES Stéphane donne pouvoir à GUILLEMANT Pierre - MICHEL Didier donne pouvoir à DEPRET Jean-François - MILLEVILLE Bernard donne pouvoir à NORMAND Arnold - PARMENTIER Jean-Marc donne pouvoir à LACHAMBRE Pascal - POTEZ Roger - POULAIN Eric donne pouvoir à SEROUX Michel - PREVOST Alain donne pouvoir à COTTEL Jean-Jacques - PUCHOIS Jean-Pierre donne pouvoir à LEVIS Jean-Claude - ROSSIGNOL Françoise donne pouvoir à MATHISSART Michel - SKOWRON Richard donne pouvoir à AUCHART Ernest - THEBAUT Véronique donne pouvoir à ZIEBA Jean-Marie - THUILOT Didier donne pouvoir à MASTIN Philippe - VAN GHELDER Alain donne pouvoir à CAYET Alain.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 28

- Votants : 46

- Pouvoirs : 18

Vote :

- Pour : 46

- Contre : 0

- Abstention : 0

Élection des délégués siégeant au Bureau

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions correspondantes du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L.2121-21 et par renvoi aux articles L.5711-1 et L.5711-2 ; le Comité syndical complète la composition du Bureau par l'élection en son sein d'autres membres, en l'occurrence au nombre de 8, au scrutin secret et à la majorité absolue.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

...

Monsieur le Président procède à l'appel de candidatures pour l'élection des 8
procéder aux scrutins correspondants.

...

Élection du 1^{er} membre du Bureau

Monsieur Jean-Jacques COTTEL déclare faire acte de candidature au poste de 1^{er} membre du Bureau :

- Monsieur Jean-Jacques COTTEL

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 (quarante-six)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46 (quarante-six)
- Majorité absolue : 24 (vingt-quatre)

A obtenu :

- Monsieur Jean-Jacques COTTEL : 46 voix (quarante-six)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Jean-Jacques COTTEL a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 2^{ème} membre du Bureau

Monsieur Michel BLONDEL déclare faire acte de candidature au poste de 2^{ème} membre du Bureau :

- Monsieur Michel BLONDEL

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 (quarante-six)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46 (quarante-six)
- Majorité absolue : 24 (vingt-quatre)

A obtenu :

- Monsieur Michel BLONDEL : 46 voix (quarante-six)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Michel BLONDEL a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé(e).

Élection du 3^{ème} membre du Bureau

Monsieur Pascal LACHAMBRE déclare faire acte de candidature au poste de 3^{ème} membre du Bureau :

- Monsieur Pascal LACHAMBRE



Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 (quarante-six)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46 (quarante-six)
- Majorité absolue : 24 (vingt-quatre)

A obtenu :

- Monsieur Pascal LACHAMBRE : 46 voix (quarante-six)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Pascal LACHAMBRE a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 4^{ème} membre du Bureau

Monsieur Frédéric LETURQUE déclare faire acte de candidature au poste de 4^{ème} membre du Bureau :

- Monsieur Frédéric LETURQUE

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 (quarante-six)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46 (quarante-six)
- Majorité absolue : 24 (vingt-quatre)

A obtenu :

- Monsieur Frédéric LETURQUE : 46 voix (quarante-six)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Frédéric LETURQUE a été élu(e) membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé(e).

Élection du 5^{ème} membre du Bureau

Monsieur Jean-Marc PARMENTIER déclare faire acte de candidature au poste de 5^{ème} membre du Bureau :

- M Monsieur Jean-Marc PARMENTIER

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 (quarante-six)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46 (quarante-six)

- Majorité absolue : 24 (vingt-quatre)

A obtenu :

- Monsieur Jean-Marc PARMENTIER : 46 voix (quarante-six)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Jean-Marc PARMENTIER a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 6^{ème} membre du Bureau

Monsieur Jean-Claude PLU déclare faire acte de candidature au poste de 6^{ème} membre du Bureau :

- M Monsieur Jean-Claude PLU

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 (quarante-six)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46 (quarante-six)
- Majorité absolue : 24 (vingt-quatre)

A obtenu :

- Monsieur Jean-Claude PLU : 46 voix (quarante-six)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Jean-Claude PLU a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé(e).

Élection du 7^{ème} membre du Bureau

Monsieur Claude FERET déclare faire acte de candidature au poste de 7^{ème} membre du Bureau :

- Monsieur Claude FERET

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 (quarante-six)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46 (quarante-six)
- Majorité absolue : 24 (vingt-quatre)

A obtenu :

- Monsieur Claude FERET : 46 voix (quarante-six)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Claude FERET a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 8^{ème} membre du Bureau



Monsieur Michel SEROUX déclare faire acte de candidature au poste de 8^{ème} membre du Bureau :

- Monsieur Michel SEROUX

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 (quarante-six)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46 (quarante-six)
- Majorité absolue : 24 (vingt-quatre)

A obtenu :

- Monsieur Michel SEROUX : 46 voix (quarante-six)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Michel SEROUX a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

Jean-François DEPRET

